

Rapport d'activité



AGEFICE : accompagner, gérer, financer

Rapport d'activité

2023

L'AGEFICE est le Fonds d'Assurance Formation (FAF) du Commerce, de l'Industrie et des Services

Il s'agit d'un organisme patronal, habilité par l'État, créé il y a maintenant 30 ans à l'initiative de la CPME, du MEDEF et de l'UPA (fusionnée depuis avec l'UNAPL sous l'appellation U2P). Il est administré par ces organisations patronales et par les organisations consulaires.

Ses missions

1. Contribuer au développement de la formation professionnelle des dirigeants non-salariés et de leurs conjoints collaborateurs,
2. Gérer les contributions versées par les chefs d'entreprise au titre de la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP),
3. Établir les critères de prise en charge des coûts liés à la réalisation des actions de formation,
4. Financer les actions de formation professionnelle de ses ressortissants,
5. Promouvoir la formation en tant qu'outil de développement des entreprises.

Ses valeurs

L'AGEFICE considère que les travailleurs non-salariés doivent rester acteurs de leur projet de formation.

C'est dans cet esprit que les formations qui peuvent être financées par l'AGEFICE, sont diversifiées et s'affranchissent de schémas trop restrictifs décidés par des tiers.

Tout ressortissant de l'AGEFICE ; quel que soit son statut, la nature de l'activité qu'il exerce, la taille de son entreprise ou le montant de la contribution qu'il verse à titre personnel, bénéficie d'enveloppes budgétaires attractives lui permettant de mener à bien ses projets.

Liberté de choix de sa formation pour le chef d'entreprise, égalité entre les ressortissants de l'AGEFICE, fraternité au travers de la mutualisation des fonds.

Sommaire

- 06** **Éditorial**
- 08** **Profils de l'AGEFICE**
- 12** **Gouvernance**
- 14** **Proximité**
- 16** **Chiffres clés 2023**
- 20** **Rétrospective**
- 24** **Pilotage**
- 26** **Opération AMAROK
E-Santé**

Éditorial



Fabien
ROSSIGNOL
Vice-Président de l'AGEFICE
Mandataire MEDEF



Éric
CHEVÉE
Président de l'AGEFICE
Mandataire CPME

En 2023, dans un contexte économique tumultueux, l'AGEFICE a une nouvelle fois démontré sa capacité d'adaptation et son engagement indéfectible envers les chefs d'entreprise.

Face à la crise énergétique, la fin des aides Covid et l'inflation galopante, notre fonds d'assurance formation s'est réinventé pour répondre aux besoins croissants de formation et de développement des compétences de nos ressortissants.

Nous avons pris des mesures concrètes et audacieuses : réévaluation de nos enveloppes financières pour les formations diplômantes, réévaluation de notre intervention pour les publics qui cotisent peu, introduction d'une indemnité de perte de ressources pendant la formation, mise en place d'un forfait pour les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement.

Dans le même temps, nous nous sommes dotés d'outils expérimentant la signature électronique, la génération de l'imprimé de prise en charge à la volée, ou l'envoi de préaccords automatisés.

Ces ajustements ont permis de fluidifier les parcours de formation et d'optimiser nos processus, tout en renforçant notre capacité à nous assurer de l'éligibilité des demandeurs et en maintenant notre vigilance quant au respect de nos process.

L'AGEFICE reste fidèle à sa mission première : être le catalyseur de l'évolution professionnelle des dirigeants du commerce, de l'industrie et des services en finançant leur départ en formation lorsqu'ils en ont besoin grâce à la mutualisation de leur contribution annuelle. Nous maintenons ainsi le cap avec des critères financiers stables, des modalités incitatives et une offre de formation diversifiée.

Notre ambition est claire : donner à chaque chef d'entreprise les moyens de façonner son avenir avec confiance.

Ce rapport d'activité témoigne de notre détermination collective. Il est le fruit de l'implication sans faille de nos équipes, que nous tenons à saluer chaleureusement. Ensemble, nous transformons les défis en opportunités de croissance et d'innovation pour l'entrepreneuriat français.

Dans un monde en perpétuelle mutation, l'AGEFICE reste plus que jamais le partenaire incontournable des dirigeants qui osent se projeter et se réinventer.

Continuons à écrire ensemble cette histoire de réussite et de résilience entrepreneuriale.

#1. Profils de l'AGEFICE

60%

des codes
NAF existants

1 300 000

ressortissants

51%

d'autoentrepreneurs

49%

de dirigeantes

47

ans d'âge
moyen



Des profils atypiques

Les travailleurs indépendants :

- Restent très souvent isolés au travail.
- Manquent de temps pour prendre du recul en raison de la multiplicité des tâches à accomplir.
- Se tournent en priorité vers les activités qu'ils maîtrisent au détriment d'autres activités pourtant essentielles à l'entreprise.
- Peinent à identifier leurs besoins en formation (ou craignent d'avouer un manque de compétence) et à déclencher leur départ en formation.
- Éprouvent des difficultés à trouver l'équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle.

Confrontés à des difficultés spécifiques

Les travailleurs indépendants :

- Sont ancrés dans le quotidien.
- Attendent des réponses adaptées à leur situation.
- Se tournent vers des compétences immédiatement applicables et à forte valeur ajoutée.
- Priorisent les formations légalement imposées pour l'exercice de leur activité.
- Ne souhaitent pas nécessairement se former en même temps que leurs collaborateurs subordonnés.
- Réclament de la souplesse concernant les horaires et l'organisation des formations.
- Sont exigeants en termes d'accompagnement.

Pour des besoins uniques

Autant d'attentes de la part des chefs d'entreprise qui pourraient se traduire par un service à la carte.

Autant de défis pour l'AGEFICE qui doit annuellement :

- Proposer des enveloppes budgétaires attractives.
- Établir des critères de financement incitatifs.
- Offrir des dispositifs novateurs.
- Simplifier les démarches administratives.
- Contenir les délais de traitement.
- Garantir la qualité des formations dispensées.

Pour le plus grand nombre.

Principaux secteurs d'activité représentés :

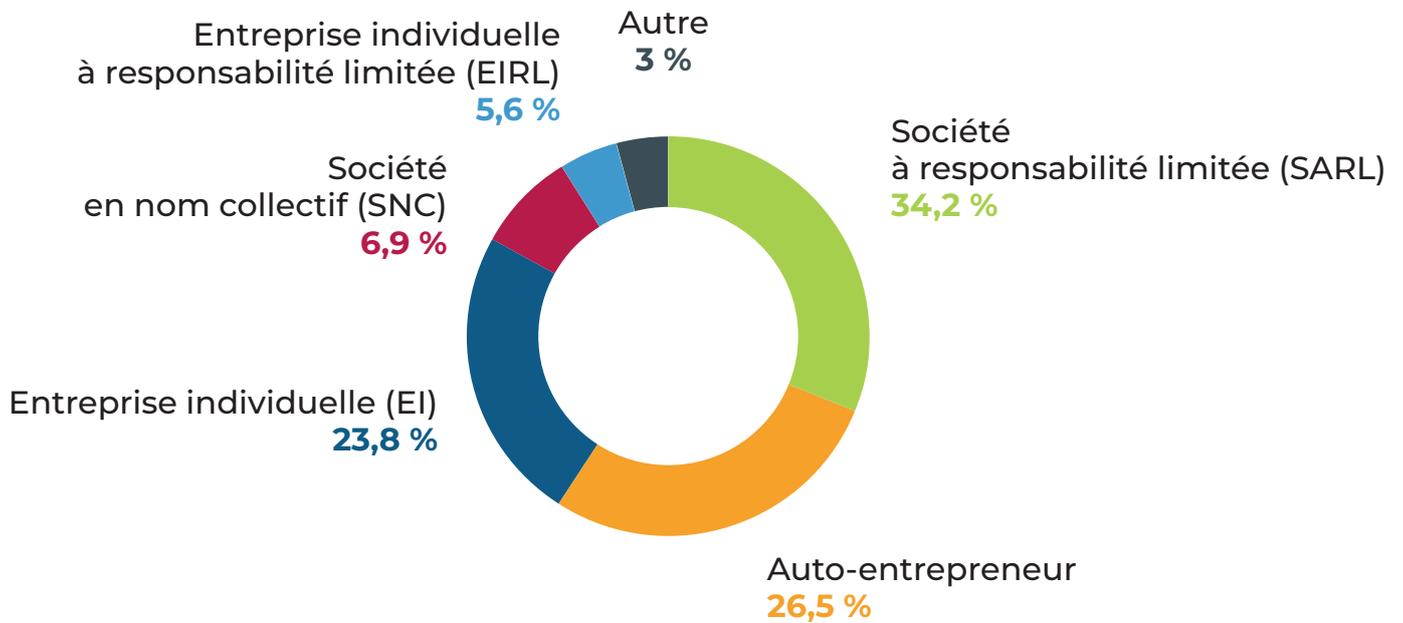


Les principaux secteurs d'activité représentés ainsi que la répartition des entreprises par formes juridiques sont en cohérence avec le champ de compétences de l'AGEFICE.

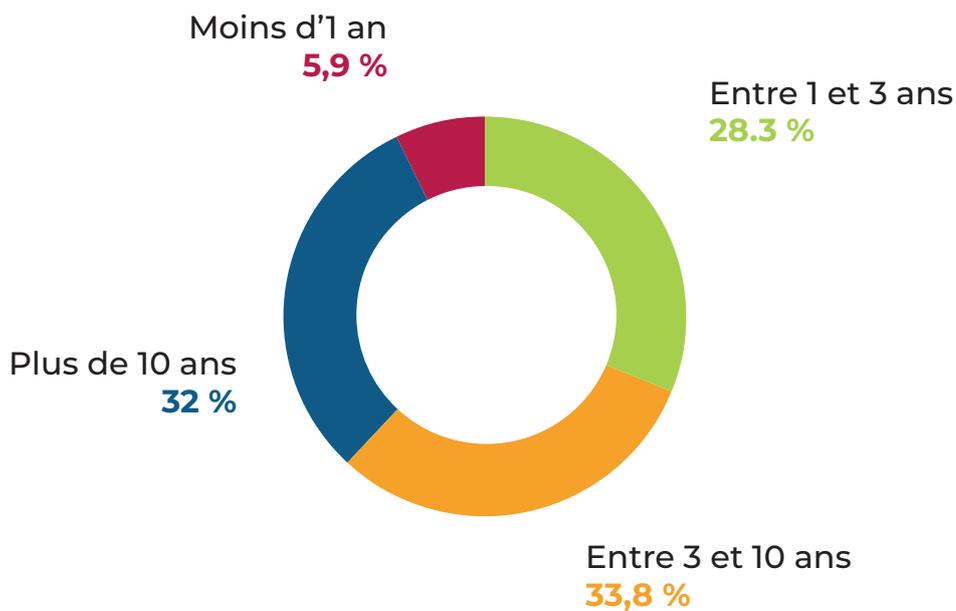
Passé la 1ère année d'activité et le 1er versement de la contribution à la formation professionnelle, il est à noter une répartition uniforme des chefs d'entreprise selon leur expérience entrepreneuriale.

Ce constat confirme la diversité des profils, activités exercées et expériences entrepreneuriales à laquelle est confrontée l'AGEFICE dans les réponses qu'elle doit apporter à ses publics.

Répartition par forme juridique :



Répartition par expérience entrepreneuriale :



#2. Gouvernance

5

représentants
CPME

5

représentants
MEDEF

1

représentant
U2P

2

représentants
CCI

13

administrateurs



Composition du Conseil d'administration au 31/12/2023

Pour la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

- Monsieur Albino BARREIROS
- Monsieur Laurent BARTHÉLÉMY
- Monsieur Éric CHEVÉE
- Monsieur Nicolas CORDIER
- Monsieur Jean-Michel POTTIER

Pour le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

- Monsieur Frédéric DEMONGEOT
- Monsieur Louis HART DE KEATING
- Monsieur Pierre POSSÉMÉ
- Madame Christelle ROCA-PRIEZ
- Monsieur Fabien ROSSIGNOL

Pour l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

- Monsieur Jean-Pierre CHEDAL

Pour les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI France) :

- Madame Frédérique LONCHAMBON
- Madame Delphine WALH

Composition du Bureau au 31/12/2023

- | | |
|--------------------------------|---------------------|
| ■ Monsieur Éric CHEVÉE | Président |
| ■ Monsieur Fabien ROSSIGNOL | Vice-Président |
| ■ Monsieur Pierre POSSÉMÉ | Trésorier |
| ■ Monsieur Jean-Michel POTTIER | Trésorier-adjoint |
| ■ Monsieur Jean-Pierre CHEDAL | Secrétaire |
| ■ Madame Frédérique LONCHAMBON | Secrétaire-adjointe |

L'une des forces de l'AGEFICE réside dans sa gouvernance patronale. Ses instances sont majoritairement composées de chefs d'entreprise issus de ses trois organisations fondatrices : la CPME, le MEDEF et l'U2P.

Cette représentativité patronale est un gage de légitimité et de proximité avec les préoccupations des travailleurs indépendants. Elle permet d'orienter les actions de l'AGEFICE en prise directe avec les réalités entrepreneuriales.

#3. Proximité

180

points d'accueil

10

conseillers

1

plateforme
nationale

2

sites internet

1

présence dans les départements et
régions d'outre-mer



La force d'un réseau dédié

Pour accompagner les dirigeants dans leurs démarches, l'AGEFICE assure une présence locale, au plus près des chefs d'entreprise, au travers de ses relais baptisés « Points d'Accueil ».

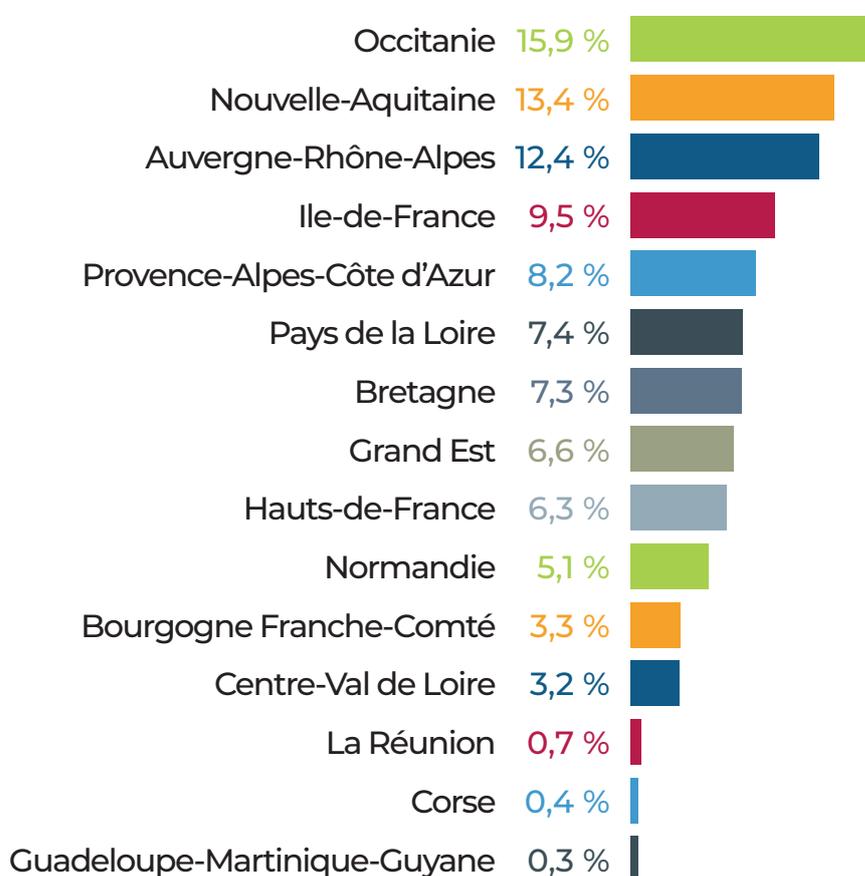
Ces Points d'Accueil sont présents sur la quasi-totalité du territoire national et ont pour rôle d'accueillir, d'informer et d'accompagner les dirigeants dans leurs démarches. Ils jouent un rôle essentiel par les remontées de terrain qu'ils peuvent relayer.

Les personnels des Points d'Accueil bénéficient de l'accompagnement expert de conseillers salariés de l'AGEFICE afin d'offrir une réponse adaptée à la diversité des situations rencontrées.

La complémentarité

La plateforme nationale et les forums de l'AGEFICE offrent leur complémentarité sur l'ensemble du territoire.

Ils assurent un contact permanent et répondent aux questions des chefs d'entreprise et des organismes de formation.



Focus sur l'activité de la plateforme nationale en 2023

Nombre d'appels

14 861

Durée moyenne d'un appel

5 min 10 s

Nombre d'emails

86 868

#4. Chiffres clés 2023

65 811

demandes instruites

5 907

organismes de formation
dispensateurs

66%

de présentiel

27h

en moyenne
par formation

923€

en moyenne par bénéficiaire



Une offre de formation très diversifiée

En 2023, 5 907 organismes de formation ont dispensé les 65 811 demandes de financement instruites par l'AGEFICE.

Sur ces 5 907 organismes, 2 601 ne sont intervenus que sur un seul dossier.

Cette situation :

- Illustre la diversité de l'offre de formation recherchée par les chefs d'entreprise :
- Explique le besoin d'accompagner les organismes de formation légitimement peu familiers des procédures des financeurs.

Une préférence pour les formations courtes et modulaires

La durée moyenne des formations instruites par l'AGEFICE ne dépasse pas 4 jours. Que cette durée soit continue ou discontinue, il est difficile pour un dirigeant de s'absenter de son entreprise plus longtemps.

Très majoritairement, les chefs d'entreprise recherchent des formations courtes, modulaires et adaptées à leurs contraintes quotidiennes.

Ainsi, il n'est pas rare d'enregistrer des demandes de report des dates de formation afin de faire face aux imprévus de l'exercice entrepreneurial.

Les chefs d'entreprise privilégient les formations légalement imposées pour l'exercice de leur activité à 37% (+10%).

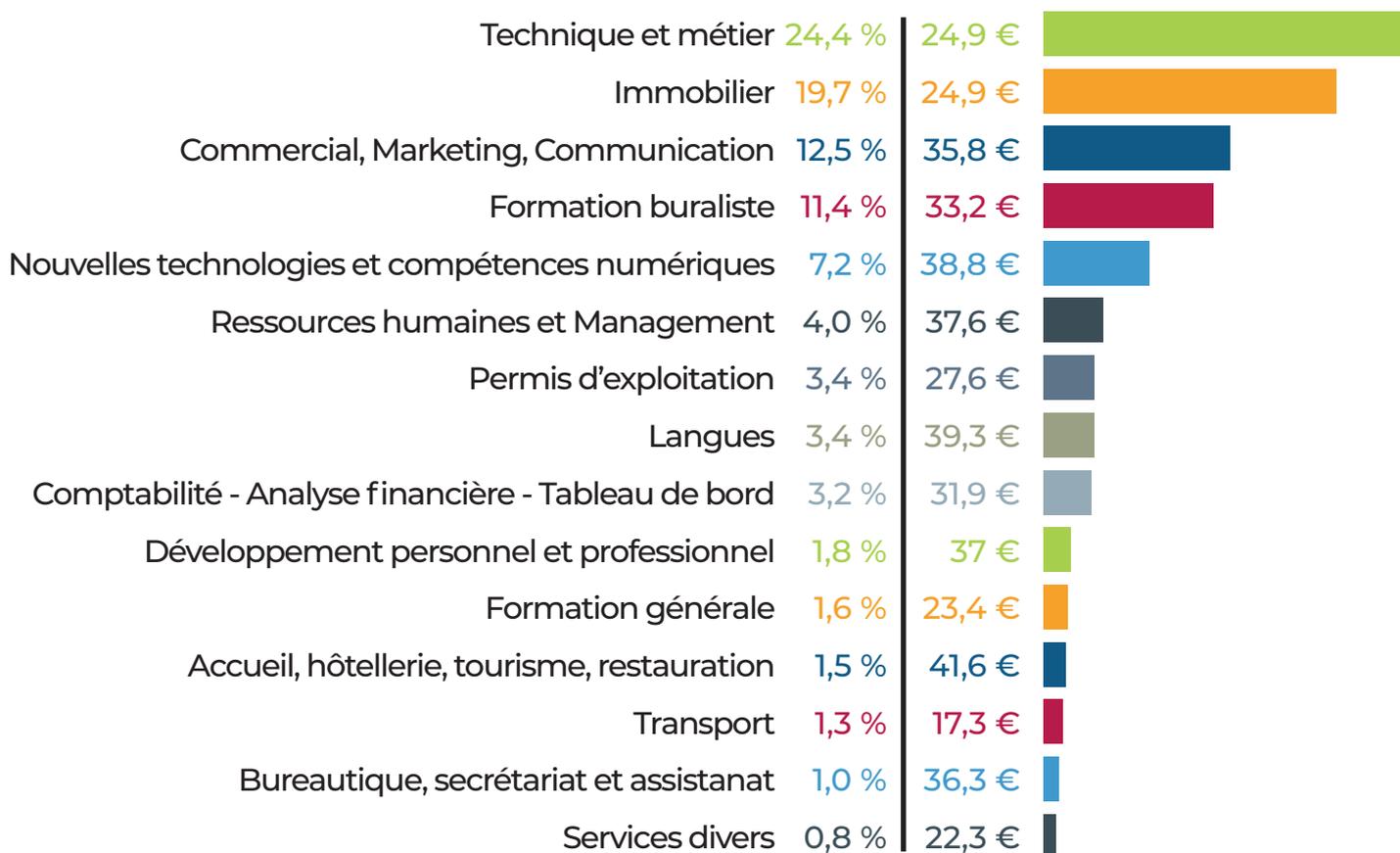
Focus sur les modalités de formation

En 2021, les modalités de formation en distanciel ont rapidement pris leur essor compte tenu de la situation sanitaire en 2020.

En sortie de crise, il est à noter que le besoin de se reconnecter aux autres et de renouer le contact se poursuit et se traduit par une part toujours importante des formations suivies en présentiel.

Ainsi, 2/3 des formations financées par l'AGEFICE en 2023 ont été réalisées en présentiel.

Principaux domaines de formation représentés et coûts horaires moyens constatés :



Le niveau de formation initial des demandeurs reste homogène.

Les formations organisées en présentiel ont été largement privilégiées ainsi que les formations légalement imposées pour l'exercice de l'activité.

Le coût horaire moyen des formations par domaine reste maîtrisé du fait de l'application de critères de l'AGEFICE rappelés ci-dessous :

Présentiel individuel

50€/h

Présentiel collectif

35€/h

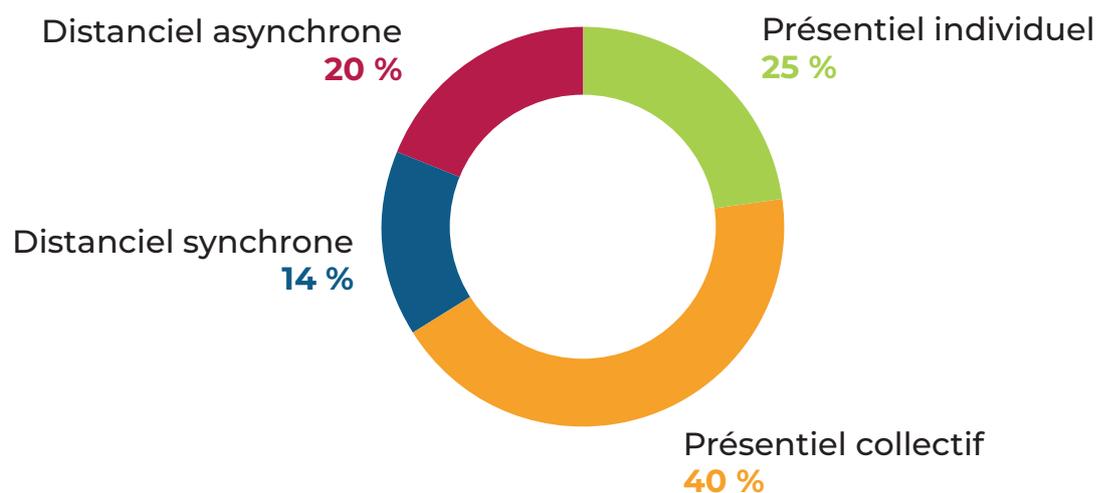
Distanciel synchrone

35h€

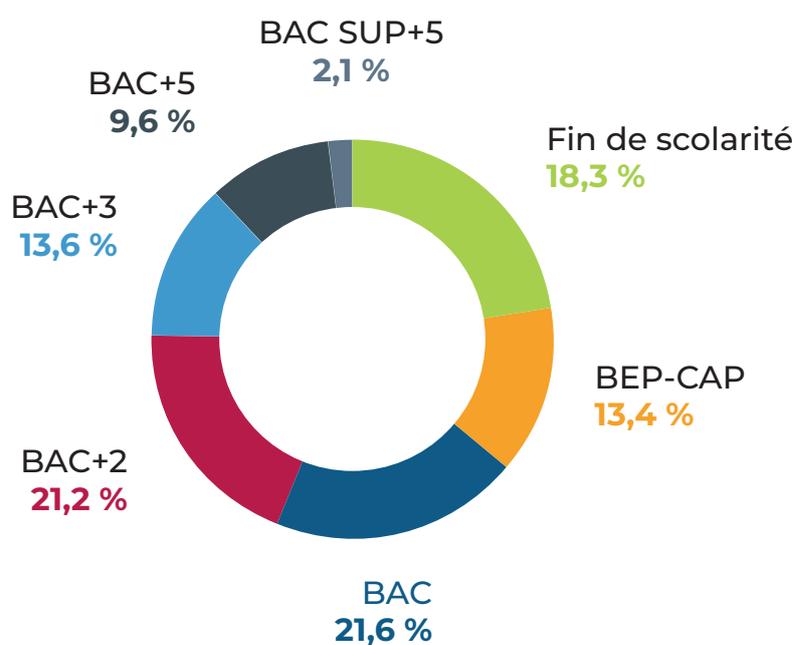
Distanciel asynchrone

20€/h

Répartition par modalité de formation :



Répartition par niveau de formation initial :



#5. Rétrospective

70M€

de collecte

90%

versés par les
TI classiques

10%

versés par les
autoentrepreneurs

40M€

de paiements

15%

de taux d'annulation



Contexte 2023

L'année 2023 a été marquée par des défis économiques et sociaux significatifs pour les dirigeants de petites entreprises. La crise énergétique, la fin des aides Covid, la hausse des taux d'intérêts et l'inflation ont créé un environnement incertain et imprévisible. Un nombre record de chefs d'entreprise ont perdu leur emploi en 2023 notamment dans les secteurs de l'immobilier et de la restauration.

Face à ces défis, les chefs d'entreprise ont montré une résilience remarquable, en accélérant la digitalisation de leurs opérations, en s'adaptant aux nouvelles habitudes de consommation et en saisissant les opportunités qui pouvaient se présenter à eux.

Intervention de l'AGEFICE

Fidèle à ses valeurs, l'AGEFICE s'est fixée pour objectif d'adapter ses procédures pour continuer à soutenir les chefs d'entreprise dans leur développement professionnel.

Pour répondre aux besoins des dirigeants, l'AGEFICE a choisi d'étoffer son arsenal de critères financiers :

- **Réévaluation des Enveloppes Annuelles** : Les enveloppes annuelles pour les formations ont été augmentées, avec un plafond de 3 000 € pour les formations courtes et modulaires, et de 5 000 € pour les formations diplômantes.
- **Indemnisation de la Perte de Ressources** : Une indemnité pouvant aller jusqu'à 8 €/heure de formation a été introduite pour compenser la perte de ressources des dirigeants pendant leur formation. Cette indemnité s'applique exclusivement aux heures de formation suivies en présentiel (individuel ou collectif) et en distanciel synchrone (classes virtuelles).
- **Indemnisation des Frais Annexes** : Un montant forfaitaire de 4 €/heure de formation a été mis en place pour couvrir les frais de transport et d'hébergement pour les formations suivies en dehors de l'entreprise. Cette indemnité s'applique exclusivement aux heures de formation suivies en présentiel (individuel ou collectif).

Ces éléments cumulés peuvent représenter une participation financière de la part de l'AGEFICE 15% supérieure à celle de l'année passée.

Identification des ressortissants

Forte des résultats enregistrés l'année passée, l'AGEFICE, en 2023, a décidé de déployer plus largement ses outils de contrôles et de vérifications de l'éligibilité des chefs d'entreprise et des informations transmises.

Ces outils permettent notamment de :

- Remonter les montants des cotisations, les fonds d'assurance formation compétents et les attestations de versement directement dans le système d'information de l'AGEFICE.
- Contrôler la fiabilité des adresses postales renseignées.
- Vérifier les coordonnées bancaires extraites des justificatifs joints.

Pour 2023, ce sont ainsi :

504 119
Attestations CFP
contrôlées

17 802
Adresses postales
vérifiées

24 413
Numéros IBAN
examinés

Fluidité des process

Pour améliorer l'efficacité et la satisfaction des utilisateurs, l'AGEFICE a complété ses outils de plusieurs fonctionnalités au cours de l'année 2023 :

- **Génération de l'Imprimé de prise en charge dématérialisé à la volée** : Pour simplifier les démarches administratives et éviter les ressaisies fastidieuses et source d'erreurs.
- **Déploiement d'un module de signature électronique intégré** : Pour permettre aux organismes de formation et aux chefs d'entreprise de signer conjointement les demandes de financement de manière sécurisée et authentifiée.
- **Expérimentation des préaccords automatisés** : Pour permettre la délivrance de préaccords de prise en charge dans délais compatibles avec la hausse des demandes de financement traitées.
- **Généralisation des indicateurs d'alertes et d'incohérences** : Pour mieux identifier les éventuelles dérives, abus, voire tentatives de falsifications.

Résultats Concrets

Ces mesures ont permis de :

- Sécuriser l'intervention de l'AGEFICE : En garantissant des critères financiers stables adaptables ainsi que des modalités de prise en charge incitatives qui correspondent à la très grande majorité des profils de l'AGEFICE.
- Améliorer la Qualité des Informations : Grâce à des outils fiables, des informations tuilées entre différentes sources et des indicateurs efficaces.
- Réduire les Délais de Traitement : En adaptant les procédures, les délais de réponse et les justificatifs demandés.

Abondement au CPF

Consciente de l'importance de la formation professionnelle pour les chefs d'entreprise, et forte de sa volonté de diversifier les solutions proposées, la gouvernance de l'AGEFICE a pris la décision de réserver une enveloppe financière de 10M€ afin d'abonder aux demandes de financement des formations de ses ressortissants dans le cadre du CPF. Les conditions de cet abondement seront déployées d'ici la fin 2024 permettant à ses ressortissants de réaliser leurs projets.

Un défi renouvelé

Dans ce contexte toujours incertain et versatile, l'AGEFICE continue de s'inscrire dans sa volonté d'offrir à l'ensemble de ses ressortissants :

- Des critères financiers modulables adaptés au plus grand nombre,
- Des enveloppes comparables d'une année sur l'autre,
- Des modalités de prises en charge incitatives,
- Une offre de formation conséquente et adaptée aux besoins exprimés,
- Des modalités pédagogiques adaptées,
- Des dispositifs et opérations atypiques et novateurs.

Afin de donner aux dirigeants la possibilité de se projeter dans leur ambition de formation et de développement de leurs compétences.

#6. Pilotage

3 000€

par an pour les cotisants de
10€ et plus

500€

par an pour les cotisants de
moins de 10€

103€

de contribution moyenne
pour les travailleurs non-
salariés classiques

10€

de contribution moyenne
pour les autoentrepreneurs



Les vertus de la mutualisation

La mutualisation dès le premier euro cotisé, pratiquée par l'AGEFICE, est une formidable opportunité pour les chefs d'entreprise d'avoir les moyens de financer leurs projets de formation.

Ainsi :

- Les chefs d'entreprise qui versent une contribution annuelle pouvant aller jusqu'à 10€ **peuvent multiplier par 50 fois le montant versé.**
- Les chefs d'entreprise qui versent une contribution annuelle de 10€ et plus **peuvent multiplier par 29 à 300 fois le montant versé.**

La complémentarité du CPF et du CEP

Chaque année, l'AGEFICE consacre :

- 11% de sa collecte au financement du **compte personnel de formation (CPF)** de ses ressortissants.
- 1% de sa collecte au financement des **conseils en évolution professionnelle (CEP)** de ses ressortissants.

Qui viennent en complément des financements et de l'accompagnement proposés par l'AGEFICE.

La promotion de dispositifs et d'opérations spécifiques

En 2023, l'AGEFICE a continué à offrir **gratuitement** à ces ressortissants :

- Des contenus spécifiquement adaptés au suivi à distance :
 - Cap Digital
 - Cap RSE
 - Cap Énergie
- L'accès à l'outil E-Santé.

Consultables sur le site [agefice.info](https://www.agefice.info)

Autant de solutions qui peuvent se cumuler pour répondre aux besoins du plus grand nombre.

#7. Opération AMAROK E-Santé

3 120

évaluations terminées

58%

de dirigeantes

62%

indice de
salutogénèse
entrepreneuriale

3,9%

dépassent la côte
d'alerte en matière
d'épuisement

58%

de mains tendues
ont été saisies



La santé du dirigeant, premier capital immatériel de l'entreprise

Depuis maintenant 3 ans, l'AGEFICE, en partenariat avec l'observatoire Amarok du Professeur Olivier Torrès, met à disposition des chefs d'entreprise un outil 100% en ligne d'évaluation de leur santé à partir des événements de leur vie professionnelle.

Il analyse les événements qui exercent une influence positive, comme les bons résultats annuels, la hausse de l'activité commerciale ou le bon climat social. Mais aussi des événements qui exercent une influence négative, tels que la surcharge de travail, la pression de la concurrence ou des problèmes de trésorerie.

Les constats enregistrés

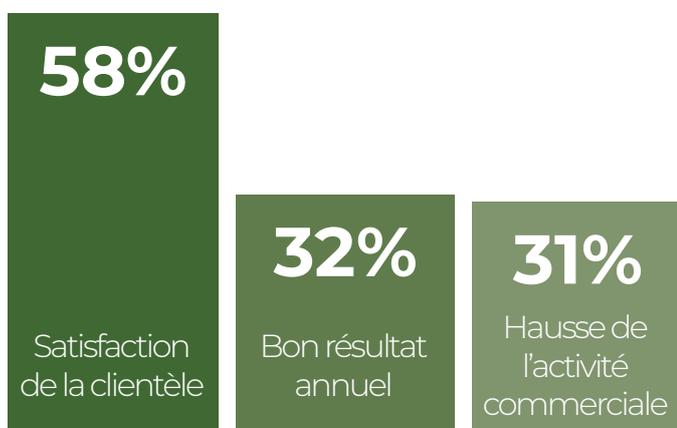
3 120 évaluations ont été enregistrées pour une majorité de dirigeantes.

L'indice de salutogénèse entrepreneuriale (62%) (Nombre de balances entrepreneuriales positives/Total de balances entrepreneuriales) est supérieur à la moyenne nationale (60%).

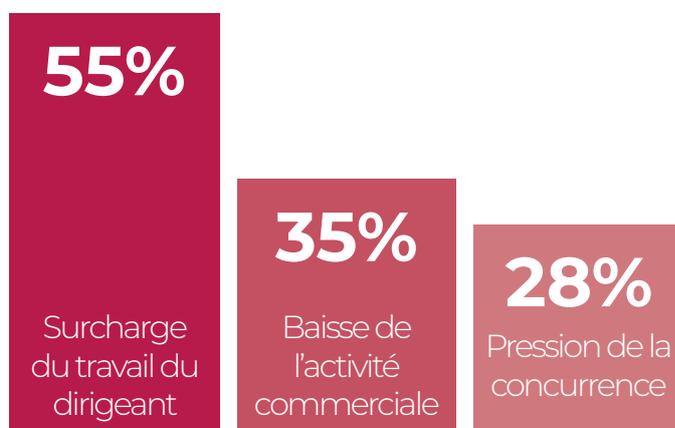
Dans le même temps, la prévalence du risque d'épuisement professionnel (3,9%) est significativement inférieure à la moyenne nationale (6,15%).

Sur les 123 chefs d'entreprise qui ont été identifiés comme en risque d'épuisement professionnel, 71 ont accepté de saisir la main tendue par les équipes d'Amarok.

Satisfacteurs



Stresseurs



Un des points saillants «salutogénique», **la formation/le coaching du dirigeant** représente **26%** chez les répondants de l'AGEFICE contre **14%** en moyenne nationale. Ainsi, faites-vous du bien, formez vous !



ACCOMPAGNER

GÉRER

FINANCER

www.agefice.fr

ASSOCIATION DE GESTION DU
FINANCEMENT DE LA FORMATION DES
CHEFS D'ENTREPRISES

AGEFICE

16, Avenue de Friedland
75 008 Paris

Tel : 01.44.69.80.10

Fax : 01.42.93.00.18

www.agefice.fr

FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES INDÉPENDANTS

COMMERCE - INDUSTRIES - SERVICES